

## SEANCE DU 26 MAI 2014

DATE DE LA CONVOCATION : le 19 mai 2014

DATE DE L’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : le 19 mai 2014

### ORDRE DU JOUR

#### *FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE*

- 1- Election d’un Maire-Adjoint
- 2- Désignation des membres du conseil d’exploitation du Cinéma Le Paris
- 3- Participation de la Ville de Brioude au budget annexe du Cinéma Le Paris
- 4- Garantie d’emprunt au Foyer Vellave : réaménagement de dette
- 5- Participation financière 2014 de la Ville de Brioude à l’Association Espace Solidaire Val d’Allier-Margeride
- 6- Convention de location d’un équipement sportif

#### *URBANISME, TRAVAUX, ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE*

- 7- Aménagement de l’avenue de la Bageasse et du secteur de Lachaud : signature des marchés et demandes de subventions
- 8- Aménagement de la rue Saint-Laurent : avenant au marché de travaux, lot n°2
- 9- Réhabilitation de l’abattoir de 1881 : avenants aux marchés de travaux, lots n°3 et 6
- 10- Aménagement des rues Viala et des Capucins Vieux partie Nord : demandes de subventions
- 11- Demandes de subventions au titre de la DETR 2014

#### *POINTS SUPPLEMENTAIRES*

- 12- Ajout d’un point supplémentaire à l’ordre du jour
- 13- Vidéoprotection : demandes de subventions

L’an deux mille quatorze et le vingt-six mai 2014 à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de MAI, sous la présidence de Jean-Jacques FAUCHER, Maire.

PRESENTS : Jean-Jacques FAUCHER, Maire, Marie-Christine DEGUI, Jean-Luc VACHELARD, Nicolas KEMPA, Elisabeth STOQUE, Maurice ROCHE, Marie-Christine EYRAUD, André SEGUY Maires-Adjoints, Mireille DANCE, Alain BOREL, Michel BERGOUIGNOUX, Marie-Antoinette MARTIN, Claire GAILLARD, Frank MERLE, Marie-Christine DENIS, Annie SIBEYRE, Gilles DA COSTA, Jean-Philippe VIGIER, Fatima SABY, Cyrille SARRIAS, Maryline ADMIRAL, Alexis JUILLARD, Jean-Noël LHERITIER, Elisabeth DA SILVA, Serge LONGEON, Conseillers municipaux

POUVOIRS : Françoise VERRON à Serge LONGEON, Michèle FAUCHER à Jean-Noël LHERITIER, Tristan FLEURY à Alexis JUILLARD

ABSENTE: Mélanie MALOSSE

SECRETAIRE : Maryline ADMIRAL

Monsieur le Maire rend ensuite compte de l’usage de pouvoir exercé lors de la fin de la précédente mandature, conformément à l’article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

#### ◆ **MARCHES PUBLICS**

#### **N° 18/2014 : Aménagement de la cour Victor Hugo**

Décision du 28 avril 2014 autorisant la signature d’un marché pour l’aménagement de la cour Victor Hugo avec l’**Entreprise CHEVALIER** pour un montant de **11 167.40 € HT**

## SEANCE DU 26 MAI 2014

### **N° 19/2014 : Convention SPS Rue Viala et Capucins Vieux Nord**

Décision du 30 avril 2014 autorisant la signature d'une convention SPS pour l'aménagement des rues Viala et des Capucins Vieux Nord avec le **Centre de Gestion** pour un montant de **800 € net**.

### **N° 20/2014 : Convention SPS Rue Eugène Vivier**

Décision du 30 avril 2014 autorisant la signature d'une convention SPS pour l'aménagement de la rue Eugène Vivier avec le **Centre de Gestion** pour un montant de **800 € net**.

### **N° 21/2014 : Vérifications périodiques électricité, incendie et gaz**

Décision du 30 avril 2014 autorisant la signature d'un marché pour les vérifications périodiques des installations électriques, incendie et gaz avec la **Société SOCOTEC pour un délai de 5 ans et sur la base d'un bordereau de prix fermes**.

### **N° 22/2014 : Travaux d'amélioration du fonctionnement des réseaux d'eaux pluviales**

Décision du 14 mai 2014 autorisant la signature d'un marché de travaux pour l'amélioration du fonctionnement des réseaux d'eaux pluviales avec l'**Entreprise CHEVALIER** pour un montant de **156 552 € HT et un délai de 8 semaines à partir du 2 juin 2014**.

### **N° 23/2014 : Agrément d'un sous-traitant travaux place d'Alger**

Décision du 15 mai 2014 autorisant la signature d'un agrément d'un sous-traitant et de ses conditions de paiement pour les travaux de la place d'Alger lot n°2 « Aménagement de surfaces » entre **les entreprises CHEVALIER et DURAND** pour un montant de **66 000 € HT**. Somme que l'entreprise **DURAND** percevra directement (cf. article 115-1 du C.M.P.).

## **50- ELECTION D'UN MAIRE-ADJOINT**

Monsieur le Maire indique que Jean-Luc VACHELARD l'a informé de son intention de démissionner de ses fonctions de Maire-adjoint aux Finances, à l'Economie et au Commerce.

Conformément à l'article L2122-15 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), M. VACHELARD a adressé sa lettre de démission à M. le Sous-préfet le 12 mai 2014 qui lui a notifié son acceptation par courrier du 15 mai 2014, rendant la démission définitive.

Monsieur MERLE dépose sa candidature.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- CONFIRME la volonté de remplacer M. VACHELARD à ses fonctions de Maire-adjoint pour maintenir le nombre de sept Maires-Adjoints arrêté par délibération du conseil municipal le 28 mars 2014 ;
- DECIDE que, par dérogation aux dispositions réglementaires, le remplaçant occupera le même rang dans l'ordre du tableau que celui initialement occupé par M. VACHELARD, c'est-à-dire le deuxième ;
- PROCEDE au vote au scrutin secret et à la majorité absolue, conformément aux articles L2122-7-2 et L2122-7 du CGCT.

M. Frank MERLE est élu avec 18 voix pour et 10 bulletins nuls. Il est mis en place dans son fonction dès l'issue du vote.

## **51- DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION DU CINEMA LE PARIS**

Monsieur SARRIAS indique que le cinéma « Le Paris » est une régie dotée de la seule autonomie financière au sens de l'article L2221-4 du Code des collectivités territoriales (CGCT).

## SEANCE DU 26 MAI 2014

A ce titre, et conformément à l'article R2221-3 du CGCT, « La régie dotée de la seule autonomie financière est administrée, sous l'autorité du maire et du conseil municipal, par un conseil d'exploitation et son président ainsi qu'un directeur ».

Les membres du conseil d'exploitation doivent être désignés par le Conseil municipal, sur proposition du Maire, à chaque renouvellement des instances communales.

Leur nombre a été fixé à six membres, répartis comme suit :

- 2 délégués titulaires du Conseil municipal
- 4 délégués en dehors du Conseil municipal.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

➤ DESIGNER Cyrille SARRIAS et Elisabeth DA SILVA, délégués titulaires du Conseil municipal ;

➤ PROCÉDER ensuite à l'élection à bulletin secret des quatre membres hors conseil municipal.

Il y a 5 candidats : Thibaut VALLAT, Carole MATHIEU, Laurence GLORIEUX, Pierrette PRADEL, proposés par la majorité, et Claude LEPOIX proposé par le groupe Front de Gauche.

- ELIT :
- Thibaut VALLAT : 26 voix, élu
  - Carole MATHIEU : 28 voix, élue
  - Laurence GLORIEUX : 22 voix, élue
  - Pierrette PRADEL : 26 voix, élue

Claude LEPOIX recueille 9 voix et n'est pas élu.

### **52- PARTICIPATION DE LA VILLE DE BRIOUDE AU BUDGET ANNEXE DU CINEMA LE PARIS**

Monsieur VACHELARD indique que conformément à la Délibération n°130 approuvée lors de la séance du 15 décembre 2006, la Ville de Brioude s'est engagée à compenser les réductions à caractère social accordée par le Cinéma le Paris afin d'atténuer les conséquences de la politique tarifaire de la ville sur la gestion du Cinéma.

Cette participation compense le manque à gagner sur l'application de tarifs réduits pour : les demandeurs d'emploi, familles nombreuses, - 5 ans, +65 ans, étudiants, scolaires ...

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, la commune prend en charge 1€ supplémentaire pour chaque élève des écoles primaires de Brioude.

Au titre du dernier exercice,  
la Ville de Brioude devrait verser au Cinéma le Paris :

|  |                |
|--|----------------|
| Au titre des réductions à caractère social   | 28 141€        |
| Au titre de la mise à disposition du Cinéma au « Ciné Club de Brioude » pour sa programmation annuelle                         | 2 934€         |
| Au titre de la mise à disposition du Cinéma à la Préfecture de Haute-Loire pour l'organisation des examens du code de la route | 1 565€         |
| <b>TOTAL</b>   | <b>32 640€</b> |

Suite à cette présentation, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

## SEANCE DU 26 MAI 2014

- APPROUVE le versement de 32640 € au budget annexe du Cinéma.

### **53- GARANTIE D'EMPRUNT AU FOYER VELLAVE**

*Gilles DA COSTA, administrateur du Foyer Vellave, ne prend pas part au vote.*

Monsieur VACHELARD informe que le Foyer Vellave a sollicité de la Caisse des Dépôts et Consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières des prêts référencés en annexe, initialement garantis par la Commune de Brioude.

En conséquence, le Garant est appelé à délibérer en vue d'adapter la garantie initialement accordée pour le remboursement desdits prêts.

Article 1 : Le Garant réitère sa garantie pour le remboursement des prêts réaménagés référencés en annexe selon les conditions définies à l'article 2, contractés par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, à hauteur de la quotité indiquée dans le tableau pour chacun des prêts, jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

Article 2 : Les nouvelles caractéristiques des prêts réaménagés sont indiquées, pour chacun d'entre eux, dans l'annexe.

Concernant les prêts à taux révisable indexés sur la base du Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué aux prêts réaménagés sera celui en vigueur à la date d'effet du réaménagement.

A titre indicatif, le taux du Livret A au 1<sup>er</sup> Août 2013 est de 1,25 %.

Les caractéristiques modifiées s'appliquent aux montants réaménagés des prêts référencés dans le tableau annexé à compter de la date d'effet du réaménagement jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

Article 3 : La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale des prêts réaménagés référencés dans le tableau annexé jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

En conséquence, au cas où l'Emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas de toutes sommes devenues exigibles (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des prêts réaménagés, le Garant s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des dépôts et consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : La commune de Brioude s'engage pendant toute la durée des prêts réaménagés à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ces prêts.

Article 5 : Le conseil municipal autorise le Maire à intervenir à chacun des avenants de réaménagement qui seront passés entre la Caisse des dépôts et consignations et l'Emprunteur en application de la présente délibération.

Suite à cette présentation, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE DE REITERER sa garantie dans les conditions fixées ci-dessus ;
- AUTORISE le Maire à intervenir à chacun des avenants de réaménagement qui seront passés entre la Caisse des dépôts et Consignations et le Foyer Vellave.

## SEANCE DU 26 MAI 2014

### **54- PARTICIPATION FINANCIERE 2014 DE LA VILLE DE BRIOUDE A L'ASSOCIATION ESPACE SOLIDAIRE VAL D'ALLIER-MARGERIDE**

Monsieur SEGUY indique que lors de sa réunion du 31 mars 2006, le Conseil Municipal a décidé l'adhésion de la commune de Brioude à l'association « Espace Solidaire Val d'Allier-Margeride », constituant le réseau de villes entre Brioude, Issoire et Saint-Flour.

La dernière Assemblée Générale du Réseau de Villes, qui s'est déroulée le 7 février 2014, a validé l'engagement dans un certain nombre d'actions pour 2014.

Pour mener à biens ces projets et selon le principe de proratisation (montant de participation de chacune des trois collectivités calculé en fonction de leur nombre d'habitants respectif) adopté en 2006, il est demandé à chaque ville d'apporter sa contribution financière pour l'année 2013 :

|               |            |
|---------------|------------|
| Brioude :     | 12 976.00€ |
| Issoire :     | 26 986.00€ |
| Saint-Flour : | 13 363.00€ |

Suite à cette présentation, le Conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le versement de 12 976 € à l'Association Espace Solidaire Val d'Allier-

### **55- CONVENTION DE LOCATION D'UN EQUIPEMENT SPORTIF**

Monsieur SEGUY expose aux conseillers municipaux que la SARL ESP Sports (siège social situé à Nohanent, Puy de dôme), représentée par Philippe ARTAUD, gérant, a sollicité la Commune de Brioude et la Communauté de Communes du Brivadois pour l'occupation des équipements sportifs pendant l'été.

Son projet est d'organiser des stages vacances avec activités musicales et sportives.

Les groupes seront hébergés au LEGTA de Bonnefont et les installations du lycée seront exploitées. Toutefois, il leur est nécessaire de bénéficier d'infrastructures supplémentaires. Ils ont la possibilité d'être totalement autonomes dans le fonctionnement (nettoyage notamment). Le projet prévoit des partenariats avec les clubs sportifs locaux, le recrutement d'animateurs et éducateurs sur place.

Le gymnase n'est pas utilisé par les associations et clubs pendant l'été. Il a paru opportun de louer cette infrastructure permettant ainsi d'atteindre un triple objectif : économique, par la création d'emplois saisonniers supplémentaires, touristique, par la visite d'enfants d'autres régions voire même de leur famille, et en termes d'animation locale.

Le tarif comportant la location du gymnase et de deux vestiaires, la mise à disposition du matériel de nettoyage et le gardiennage est proposé à un montant de 75 euros par heure.

Un planning général reprenant les jours et heures d'arrivée et de départ sera fourni mi-juin. Le planning exact de réservation sera fourni huit jours avant chaque semaine de location.

Suite à cette présentation et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, 26 voix pour et 2 abstentions (Serge LONGEON et Françoise VERRON)

- AUTORISE la location du gymnase à la société ESP Sports du 7 juillet 2014 au 24 août 2014 ;
- FIXE le tarif de location du gymnase à 75 euros par heure ;
- VALIDE la rédaction de la convention telle que reprise en annexe ;
- AUTORISE M. le Maire à la signer.

### **56- AMENAGEMENT DE L'AVENUE DE LA BAGEASSE ET DU SECTEUR DE LACHAUD : SIGNATURE DES MARCHES ET DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Monsieur ROCHE rappelle que pour pouvoir aménager les secteurs Bageasse et Lachaud en liaison avec les travaux de construction du Centre Aqualudique, une convention de Groupement de Commande entre la Commune de Brioude, celle de Vieille Brioude et la Communauté de Communes du Brivadois a été approuvée par les différents Conseils puis signée le 24 octobre 2012.

## SEANCE DU 26 MAI 2014

Cette convention définit les objectifs communs recherchés par les trois collectivités, la localisation, la définition et les coûts estimés au stade des Etudes Préliminaires des différents travaux, les clefs de répartitions financières entre les trois signataires, les missions du coordonnateur du Groupement ainsi que l'évolution de la convention dans le temps. Elle permet donc de gérer cette opération dans son ensemble et de bénéficier ainsi de meilleurs coûts. Le plan global d'aménagement est fourni ci-après.

La Ville de Brioude a été désignée coordonnateur du Groupement de Commande et, à ce titre a, dans un premier temps, approuvé puis notifié au nom du Groupement le 18 janvier 2013, le marché d'études avec le Cabinet GEOVAL (mandataire). Les études ont été réalisées et le coordonnateur du Groupement a rendu compte régulièrement aux autres membres de l'évolution technique et financière du projet.

La consultation des Entreprises a été lancée, en procédure adaptée le 31 mars 2014, et la date limite de remise des plis fixée au lundi 28 avril 2014.

Les membres de la CAO du groupement se sont réunis le lundi 12 mai à 16 h 00 pour procéder à l'ouverture des plis reçus puis le jeudi 22 mai à 16 h 00 pour prendre connaissance du rapport d'analyse des offres, émettre des avis et classer les Entreprises.

### LOT 1 - VOIRIE ET RESEAUX

Entreprise CHEVALIER SAS- 43100 BRIOUDE  
Montant total Ville et CCB : 1 780 828,50 € HT

| MONTANT VILLE                  | DELAIS      |
|--------------------------------|-------------|
| TF : 903 549.75 € HT           | 78 semaines |
| TC : 58 119.50 € HT            | 16 semaines |
| PSE 2 : 18 960 € HT            |             |
| PSE 4 : 14 430 € HT            |             |
| <b>Total : 995 059.25 € HT</b> | 94 semaines |

### LOT 2 - PLANTATIONS ET ESPACES VERTS

Entreprise SENEZE/CHARRIOT - 63500 SAUVAGNAT STE MARTHE  
Montant total Ville et CCB : 128 392,34 € HT

| MONTANT VILLE         | DELAIS     |
|-----------------------|------------|
| <b>33 740.94 € HT</b> | 6 semaines |

Ces dernières ont fourni leurs attestations fiscales, sociales et d'assurances nécessaires à la passation des marchés.

Le Conseil Municipal doit donc désormais se prononcer, afin que les marchés pour lesquels la Ville de Brioude est Maître d'Ouvrage Unique au nom du Groupement puissent être approuvés et signés par le Représentant du Pouvoir Adjudicateur.

Il est à noter que sur le marché du lot n°1 et en application de la convention de Groupement de Commande, la Communauté de Communes et la Commune de Vieille Brioude devront rembourser la Ville de Brioude respectivement pour les sommes de 38 741.54 € HT et 24 760.37 € HT. Restera donc à la charge de la Ville de Brioude la somme de 965 298.29 € HT.

De même, conformément à l'article 6 de la Convention de Groupement, un avenant à la cette convention devra être présenté dès que le Conseil Général aura retenu l'Entreprise chargée d'aménager le carrefour entre la RD 912 et le chemin de Lachaud, prévu dans le cadre du Groupement, pour calculer cette fois les participations des 3 membres, par apport aux coûts réels des différents travaux et non plus sur les estimations des Etudes Préliminaires.

La Communauté de Communes du Brivadois devra également délibérer pour approuver et autoriser la signature des marchés pour lesquels elle est seule Maître d'Ouvrage. Les travaux

## SEANCE DU 26 MAI 2014

pourraient alors débuter dans le courant du mois de juin 2014 et s'échelonnent sur 3 ou 4 exercices.

Sur cette opération d'ensemble, la Ville de Brioude reprendra en 2015 et 2016 la totalité des réseaux EU et EP de l'Avenue de la Bageasse. Ces derniers datent des années 1973 et 1980 et sont en mauvais état. Un passage caméra réalisé en 2012 a mis en évidence de nombreux dysfonctionnements (contrepenes, fissures, absence de joints, mélanges...). Le réseau d'eaux usées comprend par ailleurs deux postes de relevage qu'il faut également remplacer.

Ces travaux prévus dans le marché du lot n°1, s'élèvent à la somme de 347 598.08 € HT et la Ville de Brioude pourrait obtenir des subventions de la part du Département et de l'Agence de l'Eau. Il est bien précisé d'une part que les marchés de travaux seront notifiés en 2014 pour pouvoir débuter l'opération sur le secteur de Lachaud qui n'est pas concerné par cette demande de subvention et d'autre part que les travaux de réseaux EU et EP sur l'Avenue de la Bageasse ne débuteront qu'en 2015, après instruction des dossiers de demandes de subvention.

Suite à cette présentation et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 21 voix pour, 2 voix contre (Françoise VERRON et Serge LONGEON) et 5 abstentions (Alexis JUILLARD, Jean-Noël LHERITIER, Michèle FAUCHER, Elisabeth DA SILVA et Tristan FLEURY)

- APPROUVE les deux marchés sous maîtrise d'Ouvrage Ville, avec les Entreprises CHEVALIER et SENEZE CHARRIOT PAYSAGE ;
- AUTORISE le Représentant du Pouvoir Adjudicateur à les signer ;
- SOLLICITE les subventions les plus élevées possibles de la part de l'Agence de l'Eau et du département pour pouvoir aider au financement des travaux.

### **57- AMENAGEMENT DE LA RUE SAINT-LAURENT : AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX, LOT N°2**

Monsieur ROCHE rappelle que ce projet dont les principes ont été approuvés lors de la séance du Conseil Municipal du 31 janvier 2013, consiste à requalifier et à sécuriser la rue Saint Laurent très empruntée par les piétons, tout en limitant le trafic de transit automobile. Ce projet a par ailleurs été présenté en réunion publique le 4 juin dernier.

La consultation des Entreprises a été lancée le 7 juin 2013 et les membres de la Commission d'Appel d'Offres se sont réunis le 5 juillet 2013 pour agréer les différentes candidatures reçues et procéder à l'ouverture des offres, puis le vendredi 12 juillet, pour prendre connaissance du rapport d'analyse des offres, afin d'émettre des avis et un projet de classement.

Par délibération n°74 en date du 5 septembre 2013, le Conseil Municipal a décidé de retenir le groupement solidaire constitué par les entreprises **Chevalier et Durand** pour les montants suivants :

- **Lot n°1 VRD** : 179 316.04 € HT
- **Lot n°2 Aménagements de surface** : 67 937.50 € HT

Les travaux ont été programmés en deux tranches :

- De septembre 2013 à janvier 2014 : Section Boulevards-Impasse de La Visitation
- Printemps 2014 : Section impasse de La Visitation-Avenue Cochet Saint Vallier

Le chantier sera terminé dans le courant du mois de juin 2014 et un bilan technique et financier laisse apparaître sur le lot n°2 l'avenant défini ci-après :

- **LOT n°2 – Aménagements de surface : Entreprises CHEVALIER et DURAND**

## SEANCE DU 26 MAI 2014

|  |                |
|--|----------------|
| Montant du marché : .....                        | 67 937.50 € HT |
| Montant de l'Avenant n°1: .....                  | 14 732.00 € HT |
| <b>Pourcentage global d'augmentation :</b> ..... | <b>21.68 %</b> |
| Montant du nouveau marché : .....                | 82 669.50 € HT |

Ce dépassement est surtout justifié par une sous évaluation au stade de l'étude des nez de marches « pas d'ânes » (+ 3 700 € HT) mais aussi par la volonté du Maître d'Ouvrage de reprendre les trottoirs devant la banque et les bars suite à la réalisation de tranchée (+ 8 784 € HT)

Ce dépassement est compensé en partie par une moins value de 8 703.44 € HT sur le lot n°1 réseaux.

Pour cet avenant, les prestations et prix unitaires ont été vérifiés et contrôlés par la Maîtrise d'Œuvre.

Par ailleurs son montant étant supérieur à 5% du montant du marché et, en application de l'article 8 de la loi n°95-127 du 8 février 1995, ce projet a été soumis pour avis à la Commission d'Appel d'Offres du mercredi 14 mai 2014 à 14 h 30 et les membres ont émis un avis favorable.

Suite à cette présentation et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE cet avenant ;
- AUTORISE le Représentant du Pouvoir Adjudicateur à le signer.

### **58- REHABILITATION DE L'ABATTOIR DE 1881 : AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX, LOTS N°3 ET 6**

Madame GAILLARD indique que par délibération n° 112 en date du 13 décembre 2013, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité les marchés de travaux relatifs à la réhabilitation de l'abattoir de 1881 pour d'une part sauvegarder le bâtiment et d'autres part, créer en rez-de-chaussée 376 m<sup>2</sup> de locaux de stockage pour 10 associations.

Les marchés correspondants ont été approuvés le 17 janvier 2014 puis notifiés fin janvier 2014. Les travaux ont débuté quant à eux le 10 février 2014 et seront achevés fin juin 2014.

Pendant la période d'exécution différentes adaptations ont été nécessaires entraînant les projets d'avenants ci-joints :

#### ➤ **LOT n°3 - Menuiseries Bois – : Entreprise BOULARAND**

|  |                |
|--|----------------|
| Montant du marché : .....                        | 40 351.65 € HT |
| Montant de l'Avenant n°1: .....                  | 4 102.19 € HT  |
| <b>Pourcentage global d'augmentation :</b> ..... | <b>10.17 %</b> |
| Montant du nouveau marché : .....                | 44 453.84 € HT |

Cette augmentation est liée principalement à la décision de conservation d'un escalier en bois prévu initialement d'être démolit, à la création d'une cloison légère sur parpaings pour satisfaire la demande d'une association et enfin, à la remise en place de 5 portes de séchoirs du 1<sup>er</sup> étage pour éviter que les pigeons n'y pénètrent.

Par ailleurs son montant étant supérieur à 5% du montant du marché et, en application de l'article 8 de la loi n°95-127 du 8 février 1995, ce projet a été soumis pour avis à la Commission d'Appel d'Offres du mercredi 14 mai 2014 à 14 h 30 et les membres ont émis un avis favorable.

#### ➤ **LOT n° 6 - Electricité : Entreprise DOS SANTOS**

|  |               |
|--|---------------|
| Montant du marché : .....                        | 5 073.00 € HT |
| Montant de l'Avenant n°1: .....                  | 105.00 € HT   |
| <b>Pourcentage global d'augmentation :</b> ..... | <b>2.07 %</b> |
| Montant du nouveau marché : .....                | 5 178.00 € HT |

Il a été nécessaire de neutraliser une installation électrique inutilisée qui provenait de l'abattoir exploité par la SEAB et qui n'avait pas été vue lors de l'étude.



## SEANCE DU 26 MAI 2014

Ces travaux complémentaires sont compensés en totalité par des moins values sur les lots n°1 Démolitions - Maçonnerie, n°2 Charpente bois – Couverture – Zinguerie et n°6 VRD, suite à des adaptations du projet tout en lui conservant sa fonctionnalité.

Pour ces avenants, les prestations et prix unitaires ont été vérifiés et contrôlés par la Maîtrise d'Œuvre.

Suite à cette présentation et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE ces avenants ;
- AUTORISE le Représentant du Pouvoir Adjudicateur à les signer.

### **59- AMENAGEMENT DES RUES VIALA ET DES CAPUCINS VIEUX PARTIE NORD : DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Monsieur ROCHE indique que par délibération n°8 en date du 6 février 2014, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité d'une part les Etudes Préliminaires d'aménagement des rues Viala et des Capucins Vieux, d'autre part, le principe de convention avec les propriétaires riverains pour permettre cet aménagement.

Les études ont donc pu se poursuivre et la consultation des Entreprises sera lancée le lundi 26 mai prochain pour pouvoir débiter les travaux en septembre 2014.

Sur cette opération, les réseaux sont unitaires et constitués de buses agricoles non jointives très vétustes, posées à faible profondeur dans les années 1950. Il est donc prévu, de poser un réseau d'Eaux Usées et un réseau d'Eaux Pluviales aux normes en remplacement de ce réseau unitaire défaillant. Les branchements seront repris en totalité et les particuliers devront assurer la séparations EU et EP à l'intérieur de leurs propriétés.

Ces travaux sont estimés à la somme de 123 648.61 € HT et le Département tout comme l'Agence de l'Eau pourraient apporter des subventions.

Ces travaux sont bien dans la continuité de ceux engagés sur Brioude depuis plusieurs années à savoir, reprendre les réseaux vétustes et défaillants lors d'aménagements d'espaces publics, pour supprimer de nombreux dysfonctionnements et assurer une collecte efficace des EU et des EP

Suite à cette présentation, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE ces travaux ;
- SOLLICITE auprès du Département et de l'Agence de l'Eau, les subventions les plus élevées possibles pour pouvoir les financer.

### **60- DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DE DETR 2014**

Monsieur ROCHE indique que le guide des Dotations d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) nous a été transmis par les services de la Préfecture afin que les dossiers de demandes de subventions au titre de ces dotations soient constitués et déposés.

Par rapport aux programmes inscrits par la Commune au BP 2014, deux dossiers ont été constitués et sur ces derniers, l'Etat pourrait apporter des subventions au titre de la DETR 2014.

#### **1) Aménagement de la rue Eugène Vivier**

Le dossier porte sur l'aménagement complet de cette rue sur 220 ml.

Le plan de financement sur les investissements éligibles à cette subvention DETR 2014 au titre de la création et aux grosses réparations sur la voirie communale est le suivant :

- Montant de la dépense subventionnable : 129 367.88 € HT
- Subvention DETR sollicitée 40% : 51 747.15 € HT
- Emprunt Ville de Brioude : 77 620.73 €

## SEANCE DU 26 MAI 2014

### 2) Rénovation du sol de la Salle Polyvalente

Ce projet consiste à reprendre totalement le sol, de la salle Polyvalente datant de 1980 sur 765 m<sup>2</sup>.

Le plan de financement sur les investissements éligibles à cette subvention DETR 2014 au titre des équipements sportifs et socio-culturels est le suivant :

|   |   |             |
|---|---|-------------|
| ➤ | Montant de la dépense subventionnable : | 55 080 € HT |
| ➤ | Subvention DETR sollicitée 35% :        | 19 278 € HT |
| ➤ | Emprunt Ville de Brioude                | 35 802 €    |

Suite à cette présentation, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE ces deux dossiers de demandes de subventions ;
- SOLLICITE l'Etat au titre de la DETR 2014 pour obtenir les subventions les plus élevées possibles sur ces deux opérations ;
- PRECISE que les crédits nécessaires ont été inscrits au BP 2014.

### 61- AJOUT D'UN POINT SUPPLEMENTAIRE A L'ORDRE DU JOUR

M. le Maire propose au Conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour de la présente réunion relatif à la vidéoprotection et à une demande de subvention afférente.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'ajout de ce point supplémentaire à l'ordre du jour.

### 62- VIDEO-PROTECTION PLACE DE LA RESISTANCE : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur ROCHE rappelle que suite à de nombreux actes de vandalisme, la Ville de Brioude a installé un système de vidéo protection aux abords de l'Hôtel de Ville et de la tour du parking du Centre Historique en 2004. Cette installation a ensuite été développée rue de la Halle au printemps 2007. Une nouvelle extension est intervenue en 2012 pour protéger les abords du Cinéma, l'escalier reliant l'Esplanade de Verdun à la rue Sous la Tranchée et enfin, le hall d'entrée des toilettes du parking du Centre Historique.

A chaque fois, les actes de délinquance ont baissé dans ces secteurs et des affaires ont été résolues. Il est donc envisagé une nouvelle extension en 2014 pour cette fois protéger la Place de la Résistance à l'arrière de la Maison du Saumon par l'intermédiaire d'un dôme 180°.

Suite à consultation puis à analyse, ce projet est évalué à la somme de 8 300 € HT et l'Etat pourrait peut-être apporter une subvention dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) 2014. Ces crédits ont été inscrits au BP 2014.

Le Conseil municipal, par 26 voix pour et 2 contre Serge LONGEON et Françoise VERRON) :

- DECIDE d'étendre le système de vidéo protection au secteur de la Place de La Résistance ;
- SOLLICITE de la part de l'Etat la Subvention la plus élevée possible au titre du FIPD 2014 pour pouvoir financer cette opération

## SEANCE DU 26 MAI 2014

### Rappel des délibérations avec leur numéro d'ordre

- 50- Election d'un Maire-Adjoint
- 51- Désignation des membres du Conseil d'Exploitation du Cinéma Le Paris
- 52- Participation de la Ville de Brioude au budget annexe du Cinéma Le Paris
- 53- Garantie d'emprunt au Foyer Vellave : réaménagement de dette
- 54- Participation financière 2014 de la Ville de Brioude à l'Association Espace Solidaire Val d'Allier-Margeride
- 55- Convention de location d'un équipement sportif
- 56- Aménagement de l'avenue de la Bageasse et du secteur de Lachaud : signature des marchés et demandes de subventions
- 57- Aménagement de la rue Saint-Laurent : avenant au marché de travaux, lot n°2
- 58- Réhabilitation de l'abattoir de 1881 : avenants aux marchés de travaux, lots n°3 et 6
- 59- Aménagement des rues Viala et des Capucins Vieux partie Nord : demandes de subventions
- 60- Demandes de subventions au titre de la DETR
- 61- Ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour
- 62- Vidéoprotection : demandes de subventions

|                        |                       |                         |
|------------------------|-----------------------|-------------------------|
| Jean-Jacques FAUCHER   | Marie-Christine DEGUI | Jean-Luc VACHELARD      |
| Nicolas KEMPA          | Elisabeth STOQUE      | Maurice ROCHE           |
| Marie-Christine EYRAUD | André SEGUY           | Mireille DANCE          |
| Alain BOREL            | Michel BERGOUGNOUX    | Marie-Antoinette MARTIN |
| Claire GAILLARD        | Frank MERLE           | Marie-Christine DENIS   |
| Annie SIBEYRE          | Gilles DA COSTA       | Jean-Philippe VIGIER    |
| Fatima SABY            | Cyrille SARRIAS       | Maryline ADMIRAL        |
| Jean-Noël LHERITIER    | Alexis JUILLARD       | Elisabeth DA SILVA      |
| Serge LONGEON          |                       |                         |

